

Jeudi 11 mars 2010

**Projet de communiqué d'Alain Vidalies,
Secrétaire national au travail et à l'emploi**

Destructions d'emplois record en 2009 : un échec massif pour le gouvernement

En 2009, 322 000 emplois ont été détruits en France, vient-on d'apprendre. C'est un record historique dont le gouvernement est largement responsable. Les chiffres montrent que d'autres pays, qui ont fait d'autres choix que nous en matière de politique économique, ont beaucoup mieux contenu le chômage : l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et même l'Italie.

Exemple de cette politique contre-productive pour l'emploi : la défiscalisation des heures supplémentaires décidée en 2007 par le gouvernement Sarkozy-Fillon. En 2009, elle a permis 500 millions d'heures supplémentaires, soit 310 000 emplois qui ont été détruits ou qui n'ont pas été créés. Sans cette politique, les destructions d'emploi auraient pu être contenues. La France est le seul pays qui subventionne la destruction d'emplois.

La France a besoin d'une véritable relance de l'économie, soutenant à la fois l'investissement, le pouvoir d'achat et la consommation, dont le recul explique une part importante de la chute des commandes adressées aux entreprises.

Face aux promesses sans effet et sans résultat du gouvernement Sarkozy-Fillon, les collectivités se sont mobilisées, à commencer par les régions qui ont consacré 9 milliards d'euros au plan de relance des régions.

Depuis plusieurs mois, pour faire face à cette hémorragie, le Parti Socialiste demande la suppression des exonérations sur les heures supplémentaires, la création de 150 000 emplois jeunes dans l'économie verte et les services aux personnes, la modulation de l'impôt sur les sociétés suivant que les bénéfices soient réinvestis ou distribués aux actionnaires, et enfin le remboursement de 200 euros de TVA pour les 16 millions de ménages modestes.

Dans l'urgence, le Parti socialiste demande également au gouvernement d'aider les 600 000 chômeurs en fin de droits, qui vont se retrouver sans ressources en 2010, en créant une Allocation de Solidarité Crise (ASC) prolongeant de six mois les indemnités chômage.